TEC534 - Comptabilité et audit S1

Présentation

Prérequis

Sont admis en M2 les candidats ayant validé le M1, c'est à dire ayant obtenu une note de 10/20 à chacune des épreuves de M1: UE 532, UE 533, UE 535 et UE 536.

L'accès direct en M2 n'est possible que pour les candidats en cursus DSGC ayant validé avec une note au moins égale à 10/20 les quatre UE du DSGC correspondant au cursus M1, à savoir les UE 212, 213, 215 et 218. Aucune autre passerelle n'est possible.

La sélection des candidats est réalisée sur dossier de candidature à constituer en ligne depuis notre site internet : intec.cnam.fr (avec CV, lettre de motivation) et entretien.

Les dossiers peuvent être déposés à partir du 24 février 2025.

Accès dérogatoire par une VAPP prononcée par l'INTEC au vu des études, formations et expérience professionnelle ou personnelle

Objectifs pédagogiques

Cette UE est une UE constitutive des enseignements de l'année M2 du master CCA de l'INTEC.

- Maîtriser le cadre juridique, économique et comptable des opérations de restructuration.
- Déterminer l'impact des opérations de restructuration.
- Passer les écritures comptables des opérations de restructurations.
- Etablir les documents de synthèse après restructuration.
- Déterminer l'impact des normes sur les états financiers.
- Passer les enregistrements comptables dans le référentiel comptable international.
- Maîtriser le cadre réglementaire et légal de la consolidation des comptes (règlements nationaux et normes internationales).
- Définir le périmètre de consolidation.
- Maîtriser le processus d'élaboration d'une consolidation.
- Déterminer l'impact des retraitements de consolidation.
- Enregistrer les opérations de consolidation.
- Élaborer les documents de synthèse spécifiques aux comptes consolidés.
- Distinguer et situer la notion d'audit et son cadre conceptuel.
- Distinguer les missions spécifiques aux commissaires aux comptes, aux auditeurs durabilité et aux experts-comptables.
- Apprécier les principes déontologiques essentiels et les responsabilités du professionnel CAC, auditeur durabilité et EC.
- Identifier les situations d'incompatibilités.
- Mettre en œuvre une démarche d'audit.
- Identifier les principes de construction d'un reporting durabilité.
- Savoir situer chaque étape de la mission d'audit.
- Faire le lien entre chaque étape.

Compétences

Savoir interpréter et démontrer une réglementation nationale et/ou internationale en matière de consolidation

Etre capable de calculer et de comptabiliser des opérations complexes en lien avec les groupes de sociétés (consolidation)

Etre en mesure d'évaluer les conséquences financières et comptables d'une opération complexe (consolidation) et de recommander un traitement pertinent

Mis à jour le 23-03-2026

Code : TEC534

Unité d'enseignement de type cours

12 crédits

Responsabilité nationale :
EPN10 - Comptabilité Contrôle Audit (CCA) / Marie-Line LEVEQUE

Contact national :

EPN10 - CCA - Intec

292 rue saint martin
75003 Paris
01 40 27 25 38
Service accueil-orientation
intec_accueil@lecnam.net

Programme

Contenu

COURS 1. REPORTING FINANCIER DES GROUPES EN NORMES FRANCAISES ET IFRS (Partie 1 : Réglementations et périmètre)

Partie 1 : Présentation générale des normes en consolidation

Partie 2 : Les grands principes d'évaluation en consolidation

Partie 3 : Le processus de consolidation

Partie 4 : Le périmètre de consolidation

COURS 2. REPORTING FINANCIER DES GROUPES EN NORMES FRANCAISES ET IFRS (Partie 2 : Mise en oeuvre de la consolidation)

Partie 5 : Principes et méthodologie des retraitements de préconsolidation

Partie 6 : Les retraitements pour élimination des législations fiscales

Partie 7 : Les retraitements d'homogénéisation en fonction de la réglementation et/ou des choix du groupe

Partie 8 : La conversion des comptes en devises de filiales étrangères

Partie 9 : Les opérations de consolidation

Partie 9 : Les documents de synthèse consolidés

Modalités de validation

- Contrôle continu
- Examen final

Description des modalités de validation

- Trois examens finaux par année universitaire (une session normale d'examen par semestre en janvier et juin et une session de rattrapage en juillet).
- Epreuve écrite d'une durée de 3 heures.
- Coefficient : 1,5.
- L'UE TEC534 est validée si la note obtenue à chaque examen semestriel est au moins égale à 10/20 sans note inférieure à 6/20.
- L'UE TEC534 fait partie d'un bloc d'enseignement qui regroupe les 4 UE composant l'année M2 du master CCA.
- L'année M2 est validée à condition d'avoir obtenu à chaque examen semestriel de chaque UE une note au moins égale à 10/20.